



7250156 - PARCELLE 19 ET 46 - PAUDEX CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE VILLA

DOSSIER DES ABATTAGES | AOÛT 2026

Architecte :

archiLab.

Architecte paysagiste :





2'541'323.0 // 1'150'649.0

SOMMAIRE

PLAN DE SITUATION	5
PLAN D'ABATTAGE	7
PALETTE VÉGÉTALE	9

1. PLAN DE SITUATION | Plan de réperage, sans échelle

Arbres conservés :

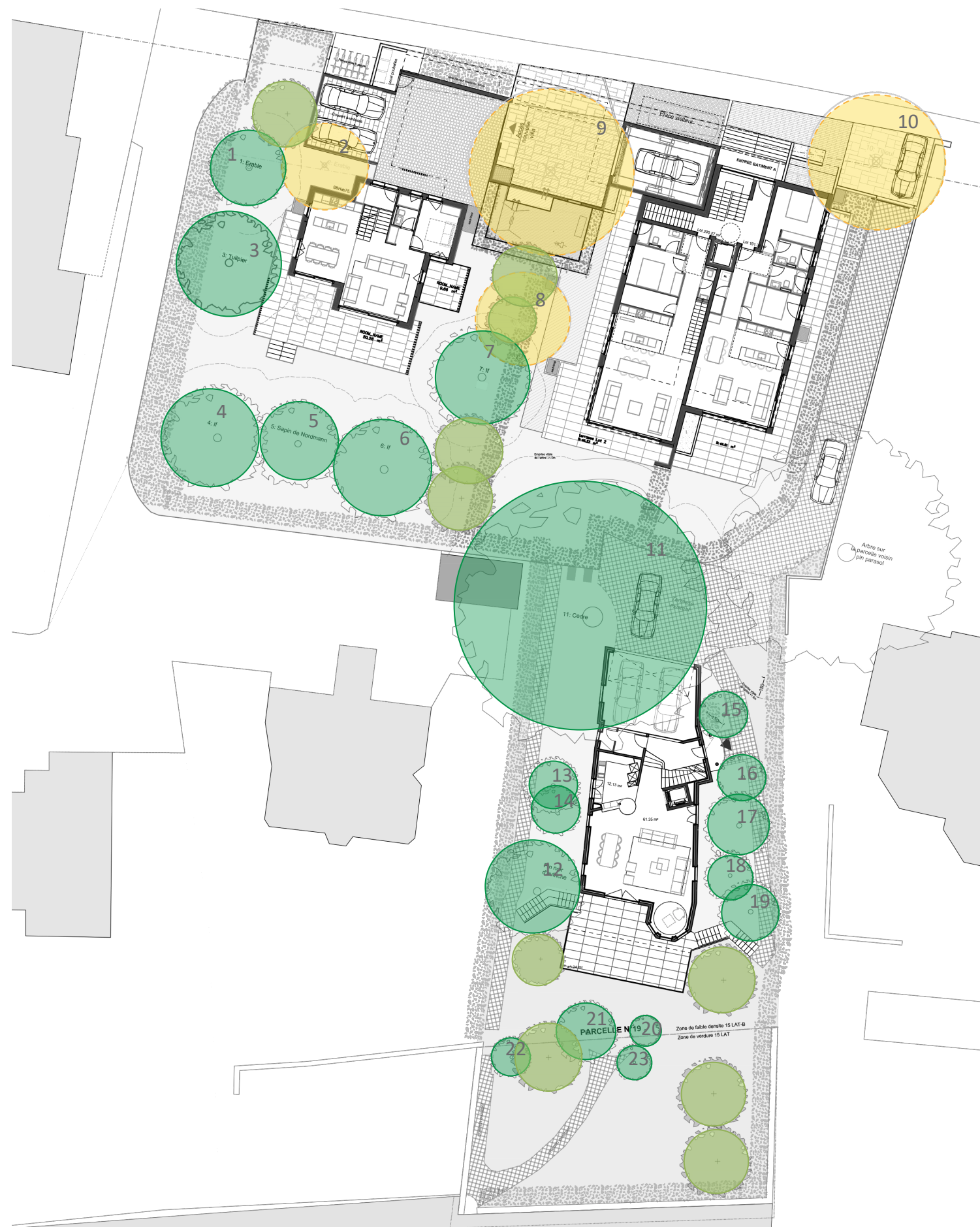
1. Acer platanoides Globosum, érable - diam: 18 cm
3. Liriodendron tulipifera, tulipier- diam: 33 cm
4. Taxus baccata, if- diam: 35 cm
5. Abies nordmaniana, sapin deNordmann- diam: 50 cm
6. Taxus baccata, if- diam: 30 cm
7. Taxus baccata, if- diam: 30 cm
11. Cedrus var, cèdre - diam: Non répertoriée
12. Pinus nigra, pin noir- diam: Non répertoriée
13. Non répertoriée
14. Non répertoriée
15. Non répertoriée
16. Non répertoriée
17. Non répertoriée
18. Non répertoriée
19. Non répertoriée
20. Non répertoriée
21. Non répertoriée
22. Non répertoriée
23. Non répertoriée

Arbres existants à abattre :

2. Acer platanoides Globosum, érable - diam: 23 cm
8. Pinus cembra, pin - diam: 45 cm
9. Castanea sativa, châtaignier- diam: 100 cm
10. Tilia europea, tilleul - diam: de 25 à 40 cm

Arbres compensés (indication taille à la plantation) :

- Quercus petraea, Chêne rouvre - 25/30 - Pcs 3
 Populus tremula, Peuplier tremble - 25/30 - Pcs 2
 Pinus sylvestris, Pin sylvestre - 25/30 - Pcs 2
 Salix alba, Saule blanc - 25/30 - Pcs 1
 Cercis siliquastrum, Arbre de Judée - 25/30 - Pcs 2



1. PLAN DE SITUATION | PROTECTION DES ARBRES



PROTECTION DU DOMAINE VITAL DE L'ARBRE

La valeur de base du domaine vital de l'arbre est déterminée par la couronne de l'arbre plus un périmètre de 1.50m (+ 1.50 m) pour préserver le système racinaire.

RÉFÉRENCES NORMATIVES

- norme SIA 318 aménagement extérieurs : La projection au sol du rayon de la couronne +1.5 mètres.
- autres, se référer à la SN 40 577a
- recommandations de l'USSP

MESURES À APPLIQUER

Travailler près d'arbres existants est délicat, car ils sont souvent endommagés pendant les travaux, notamment au niveau des branches, du tronc et surtout des racines. Il est donc essentiel de tenir compte à la fois des parties visibles et du système racinaire lors de la planification d'un projet et de mettre en place des mesures de protection avant le début des travaux, en suivant les recommandations de l'USSP disponibles en ligne et d'être accompagné par une entreprise spécialisée membre ASSA durant les travaux.

Avant chantier:

Sonder en amont du chantier pour définir le type de mesures spécifiques à prévoir durant les travaux. Le sondage peut se faire à l'aide du système Airspade afin de découvrir les racines sans les endommager. Mettre en place un périmètre de protection délimitant le domaine vital de l'arbre au moyen d'une clôture rigide et fixe (type grillage de chantier H = 2 m ou équivalent). Cette zone doit rester exempte de circulation, de dépôts, de liquides (hors eau claire) et de toute modification du sol durant l'ensemble du chantier.

Éviter toute taille sévère ; seules les branches problématiques pourront faire l'objet d'une taille préventive. Prévoir une taille d'allègement, de réduction des porte-à-faux, coupe du bois mort et renouvellement du dispositif des haubans, cette opération doit être réalisée par une entreprise spécialisée.

Afin de limiter le stress hydrique lié aux perturbations de la rhizosphère, prévoir un paillage (broyage des branches sur place) de 8 à 10 cm sur l'ensemble du domaine vital. L'installation d'un arrosage (type goutte-à-goutte) est recommandée, éventuellement complétée par des sondes hygrométriques pour en optimiser la gestion. En limite de fouille, mettre en place un matelas pédologique.

Pendant le chantier

Sol :

Éviter toute pollution par des matériaux ou produits nocifs, à stocker hors des zones sensibles. Maintenir les conditions hydriques naturelles du sol et interdire toute circulation ou dépôt de matériaux, même temporaire, dans le périmètre racinaire. Toute modification de la structure ou de la nature du sol doit être validée par un spécialiste.

Privilégier le forage dirigé ou le pousse-tube plutôt que les fouilles. En cas d'excavation indispensable, recourir à une excavation par aspiration sous supervision d'une entreprise spécialisée en soins aux arbres et éviter la mise à nu du système racinaire et de le recouvrir avec un matelas pédologique.

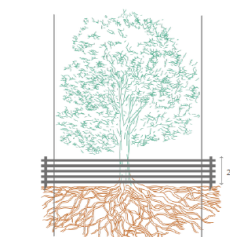
Zone racinaire :

Compenser la perte de rhizosphère et limiter le stress racinaire par des arrosages réguliers à l'eau propre, idéalement via un système d'arrosage automatique.

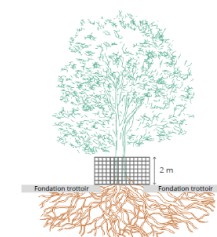
Toute coupe racinaire doit être supervisée par un arboriste : pour un arbre majeur, interdire la coupe des racines de diamètre supérieur à 5 cm ; pour les racines ≤ 5 cm, réaliser une coupe nette et perpendiculaire à la scie à main désinfectée avant, pendant et après chaque intervention.

RECOMMANDATIONS VSSG/ USSP : LA PROTECTION DES ARBRES SUR LES CHANTIERS

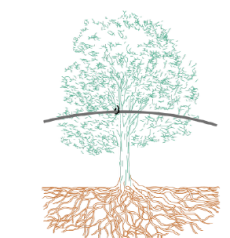
Mesures de protection – à mettre en place avant le début des travaux



Zone de protection des arbres
Protéger la zone racinaire et les parties aériennes par l'installation d'une clôture fixe autour de l'arbre (1 à 2 m en dehors de la couronne et haut de 2 m).



Protection des troncs sur les trottoirs
Protéger la fosse de l'arbre avec une clôture de chantier stable et sécurisée (hauteur 2 m). La clôture doit être fixée de manière appropriée pour éviter qu'elle ne se déplace.

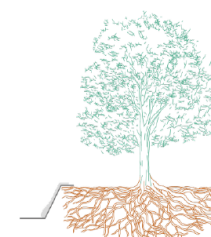


Fixations de câbles
Les câbles doivent être passés dans une boucle (s'il est impossible de les guider autrement). Ils ne doivent jamais être posés directement sur des branches, la protection contre l'abrasion doit être garantie.



Protection du sol par une piste de chantier
Si des véhicules doivent circuler sur des espaces verts, le sol doit être protégé contre la pression/le compactage. Il faut aménager une piste de chantier adéquate qui sera construite en hauteur. La couche d'humus ne doit pas être dégrappée.

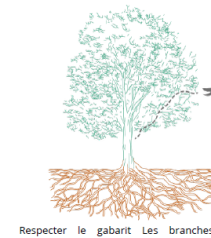
Recours à des spécialistes



Couverture en cas d'excavation
Lors de déblais en dehors de la zone racinaire (bord du houppier + 2 m), la terre doit être protégée contre le dessèchement au moyen de matériaux appropriés. Si, contre toute attente, une racine est endommagée, il faut faire appel à un spécialiste de la protection des arbres.



Tapis racinaire lors de travaux d'excavation
Si des travaux de fouille dans la zone racinaire sont inévitables, il convient de faire appel à un spécialiste de la protection des arbres avant le début des travaux. Les travaux doivent être limités au minimum.



Respecter le gabarit Les branches et les couronnes des arbres situées dans la zone de pivotement des machines de chantier sont menacées. En cas de besoin, des mesures d'élagage ou un attachement des branches doivent être examinées avec un spécialiste de la protection des arbres avant les travaux de construction.

Sont interdits



Compactage du sol
Il est interdit de déposer des matériaux de construction, de stationner des véhicules utilitaires, de circuler avec des machines et d'autres véhicules dans la zone racinaire.



Dépôt de matériel intermédiaire
Le stockage même temporaire de terre et d'autres matériaux en vrac dans la zone racinaire est interdit en raison de la pression / du compactage. De même, il est interdit de stocker de l'huile, du diesel ou d'autres produits chimiques, etc., en raison du risque de pollution du sol.



Décapage du sol / remblais
Le déblais et remblais du sol sont interdits dans la zone racinaire. Si de telles mesures sont inévitables, il faut faire appel à un spécialiste de la protection des arbres, avant le début des travaux.



Pas de gaz d'échappement ni d'air vicié dans les couronnes des arbres
Lors de l'utilisation de machines sous la couronne des arbres, il faut s'assurer que les gaz d'échappement chauds n'endommagent pas les feuilles, les branches ou le tronc.

Protection de la couronne :

Afin de préserver l'intégrité de la couronne du tulipier n°3 durant les travaux, des mesures de protection aérienne spécifiques doivent être mises en place avant le début du chantier.

L'haubanage de sécurisation devra être renouvelé afin de stabiliser les charpentières principales et limiter les contraintes mécaniques liées aux interventions à proximité de l'arbre.

En cas d'installation d'échafaudages à proximité de la couronne, une paroi de protection rigide devra être mise en place afin d'éviter tout frottement ou dommage aux branches. Les branches exposées devront être maintenues et attachées temporairement, de manière non traumatisante, durant toute la période de présence des structures de chantier.

Les interventions de taille doivent être limitées au strict nécessaire. La suppression de branches d'un diamètre supérieur à 5 cm est interdite, sauf validation par un spécialiste.

L'adaptation et le suivi des mesures de protection ainsi que les éventuelles interventions de taille doivent être exécutées et supervisées à l'aide d'un arboriste qualifié membre ASSA.



BeGreen Architecture paysagère SA

Route de Bettens 3
1042 Bioley-Orjulaz

Avenue Chevron 1
1860 Aigle

T +41 21 732 10 00
info@bgap.ch - www.bgap.ch

Calcul de la taxe compensatoire dans les cas où la suppression d'un arbre est requise pour des motifs d'aménagement et de construction et que la compensation en nature est impossible (art. 21 al. 10 RLPrPNP)

Méthodologie :

Taxe compensatoire (CHF) = valeur de l'essence x (valeur de l'état sanitaire + valeur esthétique) x valeur de la situation du bien-fonds x motif de dérogation ou événement naturel x indice de circonférence du tronc.

Arbres existants à abattre :

2. Acer platanoides Globosum, érable - diam: 23 cm
8. Pinus cembra, pin - diam: 45 cm
9. Castanea sativa, châtaignier- diam: 100 cm
10. Tilia europea, tilleul - diam: de 25 à 40 cm

1. Tableau de calcul des valeurs de la taxe de compensation

	Genre	Espèce	Nom commun	Valeur de l'essence	Valeur état		Valeur esthétique	Situation du bien-fonds	du tronc (cm)	Circonférence du tronc (cm)	circonférence	Montant compensatoire
2	Acer	platanoides	Erable plane	7	Pas de risque mécanique	Vigoureux	Typique	Zone à bâtir	22	70	15	6 384,00 CHF
8	Pinus	cembra	Arolle	6	Pas de risque mécanique	Vigoureux	Typique	Zone à bâtir	45	140	56	20 160,00 CHF
9	Castanea	sativa	Châtaignier	9	Danger immédiat	Peu ou pas de vigueur	Sans intérêt	Zone à bâtir	102	320	104	9 360,00 CHF
10	Tilia	europeae (x)	Tilleul commun	5	Risque majeur	Peu ou pas de vigueur	Sans intérêt	Zone à bâtir	83	260	92	9 200,00 CHF
Total de la valeur d'abattage											45 104,00 CHF	



2. PLAN D'ABATTAGE | Arbres à abattre



2. Acer platanoides Globosum, érable - diam: 23 cm



8. Pinus cembra, pin - diam: 45 cm



9. Castanea sativa, châtaignier- diam: 100 cm



10. Tilia europea, tilleul - diam: de 25 à 40 cm



BeGreen Architecture paysagère SA

Route de Bettens 3
1042 Bioley-Orjulaz

Avenue Chevron 1
1860 Aigle

T +41 21 732 10 00
info@bgap.ch - www.bgap.ch



Quercus petraea
Chêne rouvre

Couleur floraison : -
Période floraison : -
Hauteur : 20.00 m



Populus tremula
Peuplier tremble

Couleur floraison : -
Période floraison : -
Hauteur : 20.00 m



Pinus sylvestris
Pin sylvestre

Couleur floraison : -
Période floraison : -
Hauteur : 20.00 m



Salix alba
Saule blanc

Couleur floraison : jaune
Période floraison : avril-mai
Hauteur : 20.00 m



Cercis siliquastrum
Arbre de Judée

Couleur floraison : rose
Période floraison : mai-juin
Hauteur : 10.00 m

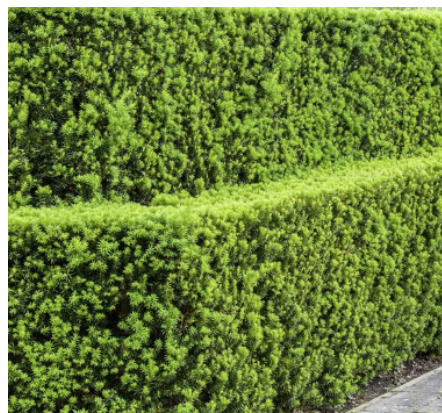
Tableau récapitulatif:

Nom essence	Catégorie	Taille a la plantation	Nombre
1. Quercus petraea	(CATÉGORIE A/1)	25/30	3
2. Populus tremula	(CATÉGORIE A/1)	25/30	2
3. Pinus sylvestris	(CATÉGORIE A/1)	25/30	2
4. Salix alba	(CATÉGORIE A/1)	25/30	1
5. Cercis siliquastrum	(CATÉGORIE B/2)	25/30	2

Arbres conservés	19
Arbres de compensation	10
Arbres à abattre compensés	4



3. PALETTE VÉGÉTALE | Strate arbustive



Taxus baccata

If

Couleur floraison : -

Période floraison : -

Hauteur : 4.00 m



Carpinus betulus

Charme commun

Couleur floraison : vert - jaune

Période floraison : mai-juin

Hauteur : 5.00 m (taillis sous futaie)



Buxus sempervirens

Buis à petites feuilles

Couleur floraison : -

Période floraison : -

Hauteur : 3.00 m



Cornus sanguinea

Cornouiller sanguin

Couleur floraison : blanc

Période floraison : juin-juill.

Hauteur : 2.50 m



Ilex aquifolium

Houx

Couleur floraison : blanc

Période floraison : mai-juin

Hauteur : 7.00 m (taillis sous futaie)



BeGreen Architecture paysagère SA
Route de Bettens 3- 1042 Bioley-Orjulaz
Avenue Chevron 1- 1860 Aigle
T. +41 21 732 10 00 | info@bgap.ch

